Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

□□□

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 29

□□□

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 DECEMBRE 2023 à 19h00

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mmes S.MUTIN, P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, D.REUET, Mme E. PREIONI VINCENT, Mr S.BOULOGNE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, N.COMBELONGE, V. DOS SANTOS, MM S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : Mr M.JELLAL (pouvoir à C.GOZZI), Mmes K.BOUZIANE-LAROUSSI (pouvoir à S.PANNETIER), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM H. EL KRETE (pouvoir à V.GNAHOUROU), M.BAMBA (pouvoir K.SOUVANLASY), Mme N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), Mr J.THOMAS (pouvoir à P.SCHMITT), Mme M.GANHY (pouvoir à S.MUTIN), Mr B.MILLOT (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation
12 décembre 2023

Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU, Adjoint au Maire

Date d'affichage
21 décembre 2023

17. PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DES ARTS DE QUETIGNY (EMMDA)
Décision : **Unanimité**

Destiné aux élus, usagers, enseignants et partenaires, le projet d'établissement est adopté pour une durée de cinq ans (2024-2029). Il définit l'identité de l'EMMDA et fixe des objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire. Il se base également sur la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires : Education Nationale, associations de pratiques amateurs, acteurs culturels implantés à Quetigny.

Les objectifs d'évolution du futur projet d'établissement s'orientent autour de trois thématiques :

1 - L'enseignement artistique pour réaffirmer et mieux structurer les parcours de formation et relancer une dynamique autour de projets pédagogiques et artistiques communs à toute l'équipe et aux usagers de l'EMMDA.

2 - L'éveil et l'éducation artistique, en approfondissant les partenariats avec : les établissements scolaires, les structures Petite enfance, les services Jeunesse et solidarité de la Ville et en favorisant l'accès à une pratique artistique aux personnes en situation de handicap.

3 - Le rayonnement : vie artistique et partenariats
- Pour participer à la vie culturelle de la Ville de Quetigny en créant des projets transversaux au sein du pôle Culture ; notamment avec le nouveau lieu culturel « La Parenthèse » ;
- Pour développer des projets artistiques en partenariat avec diverses structures culturelles (Métropole et Côte d'Or) : artistes en résidence, associations de pratiques amateurs, conservatoires, opéra de Dijon, centre de développement chorégraphique…

Le projet d'établissement sera décliné chaque année sous la forme d'un projet pédagogique et artistique par l'équipe de l'EMMDA.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM17-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Les grandes orientations du projet d'établissement ont été présentées au comité consultatif de l'EMMDA du 8 novembre dernier.

Il convient aujourd'hui de procéder à sa validation.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'établissement de l'EMMDA, **joint en annexe 8**, pour la période 2024-2029.

Fait à Quetigny, le 20 décembre 2023
Copie Certifiée Conforme,

MAIRIE DE QUETIGNY
Côte-d'Or

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM17-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023